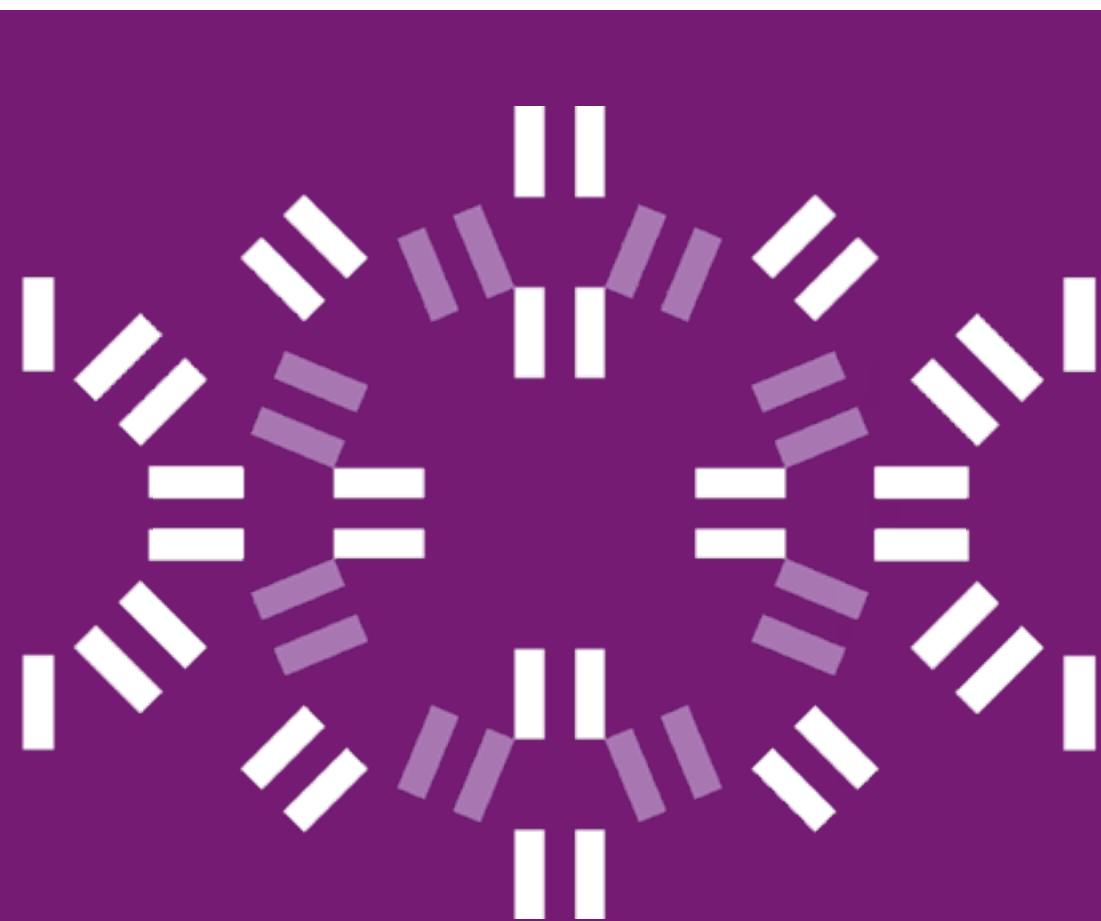
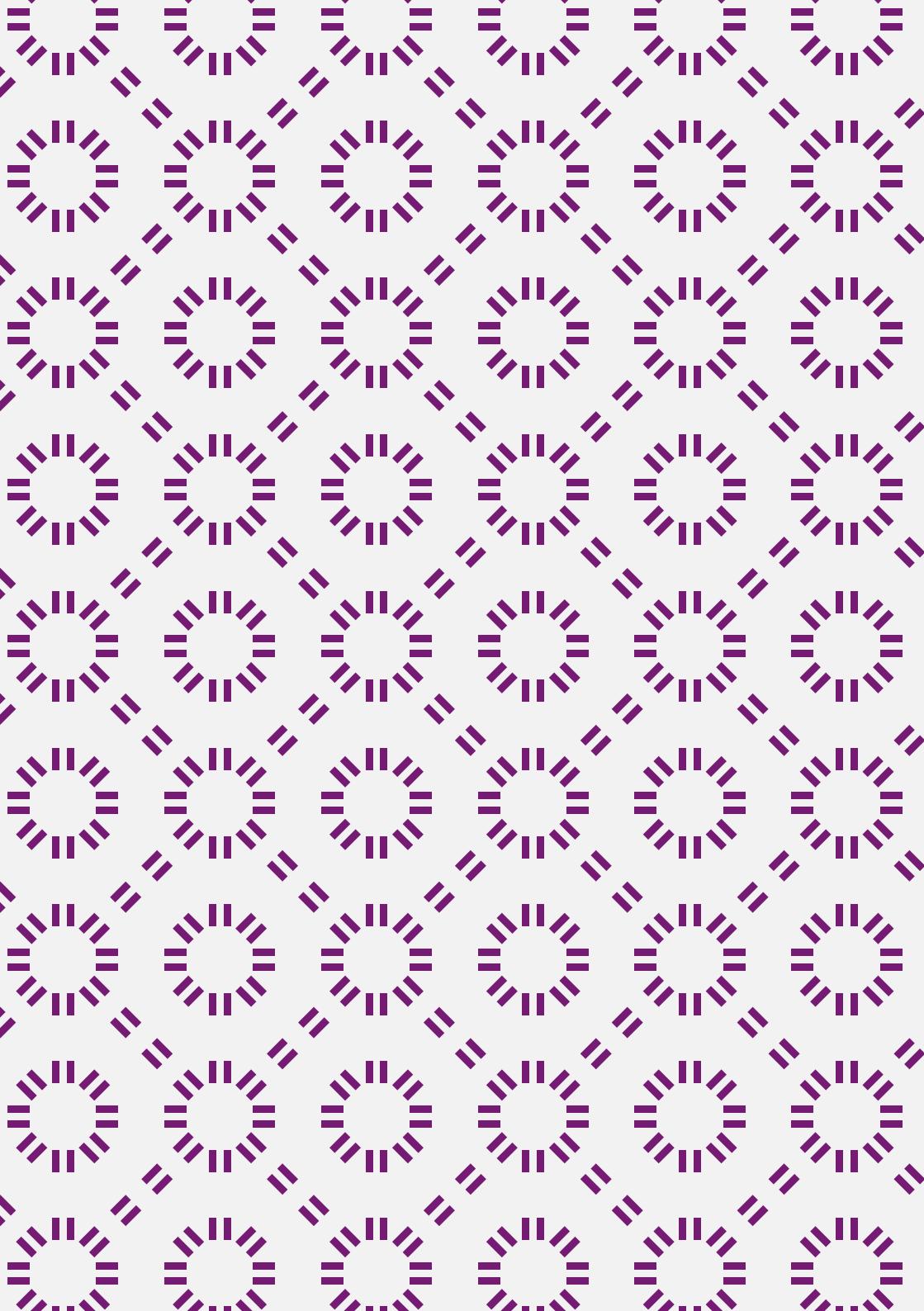


Guide Reprise d'études

2026 - 2027





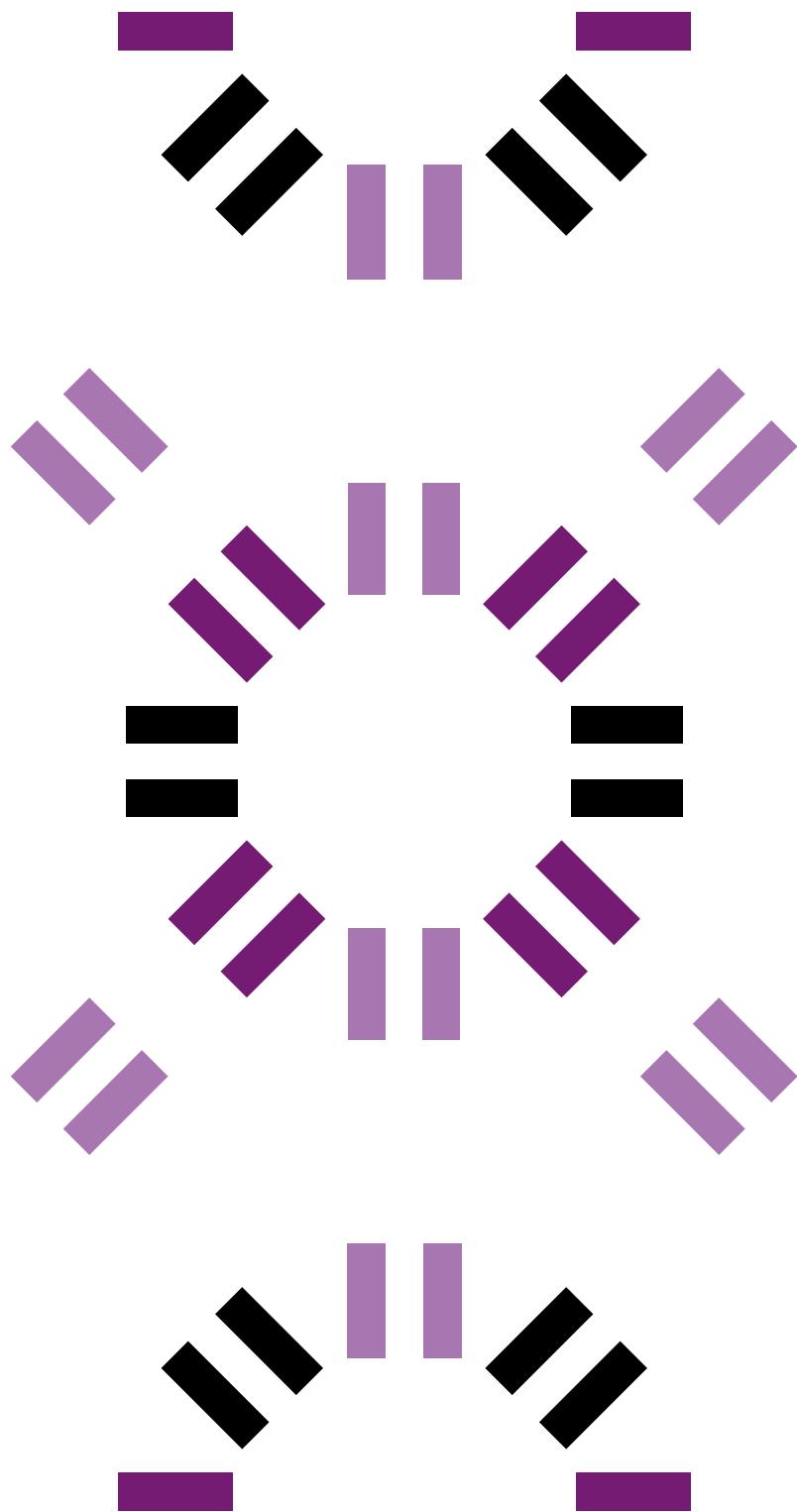
Sommaire

L'Université de Rennes	La formation continue	La reprise d'études en 5 étapes
5	8	11
S'informer	Construire son parcours de formation	Elaborer son plan de financement
12	14	20
Candidater	Démarrer sa formation	Contacts
24	26	30

Pour plus d'informations, consultez le site internet :

formation-continue.univ-rennes.fr





L'Université de Rennes

L'Université de Rennes et ses 5 grandes écoles - appelées établissements composantes - accueillent plus de 37 000 étudiant.es au sein de ses UFR, facultés, écoles et instituts.



INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
RENNES



Une ambition commune : accompagner un monde en transition

Forte de ce regroupement, au cœur de la région Bretagne et de la métropole rennaise, l'Université de Rennes poursuit l'**ambition de relever - avec et pour la jeunesse - les grands défis sociétaux** en particulier dans les domaines :

 **Environnement**

 **Santé globale**

 **Numérique**

Un ancrage territorial fort

L'Université de Rennes, c'est :

3 campus à Rennes

- ▶ Campus de Beaulieu pour les sciences et le numérique
- ▶ Campus Centre en droit, économie et gestion
- ▶ Campus Villejean en santé

3 campus à Lannion, Saint-Brieuc et Saint-Malo

4 IUT (Instituts Universitaires de Technologie)

- ▶ IUT de Lannion
- ▶ IUT de Saint-Brieuc
- ▶ IUT de Rennes
- ▶ IUT de Saint-Malo

2 écoles d'ingénieurs publiques

- ▶ ENSSAT (École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie)
- ▶ ESIR (École supérieure d'ingénieurs de Rennes)

5 grandes écoles, établissements-composantes

- ▶ EHESP, ENSCR, ENS Rennes, INSA Rennes, Sciences Po Rennes



Nos domaines d'expertise



Biologie
Environnement
Chimie du vivant



Droit
Science politique



Economie
Gestion



Informatique
Sciences et technologies
du numérique



Mathématiques
et applications



Physique, Chimie
Sciences de la terre
et mécanique



Santé



Sciences sociales
et philosophie



Technologie
Sciences industrielles



La formation continue

Le Service Formation Continue et Alternance (SFCA)

Le SFCA a pour mission de faciliter l'accès à la **formation tout au long de la vie**. Il aide les professionnel.les et étudiant.es à concrétiser leur **projet professionnel** par le développement de **compétences** et l'obtention d'un **diplôme**.

Nos parcours sur mesure

- Reprise d'études
- Formations courtes
- Validation des acquis de l'expérience

Pourquoi se former ?

- ▶ Trouver un emploi
- ▶ Engager une reconversion
- ▶ Evoluer professionnellement

Réunion d'information



- ▶ Echanger avec un.e expert.e
- ▶ Trouver votre formation
- ▶ Découvrir les financements



Le SFCA est certifié Qualiopi (2025-2028)



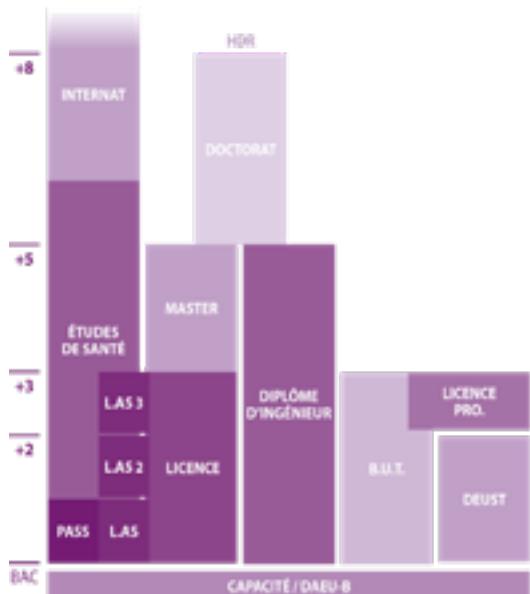
La certification qualité a été délivrée
du titre des catégories d'action suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Qualiopi atteste de la qualité
du processus de formation
concourant au développement
des compétences et permet une
plus grande lisibilité de l'offre de
formation auprès des entreprises
et des usagers.

Les diplômes

Du bac au bac+5, toutes les formations de l'université sont accessibles en formation continue :

- **Formations diplômantes**
- **Formations en apprentissage**
- **Formations courtes**
- **Dispositifs de validation (VAE, VES, VAPP)**



Les publics

- **Salarié.es**
- **Demandeur.euses d'emploi**
- **Professions libérales**
- **Etudiant.es en alternance**

Boostez votre carrière avec une formation d'excellence !



- ▶ Diplômante et qualifiante
- ▶ Issue de la recherche universitaire
- ▶ Conçue par des enseignant.es-chercheur.es
- ▶ Flexible pour concilier formation et vie personnelle



Reportage



Se former en 5 étapes



Information & conseil

- ▶ Faire le point sur son projet professionnel avec un.e conseiller.ère en évolution professionnelle (CÉP)*.
- ▶ Contacter un.e conseiller.ère du Service Formation Continue et Alternance (SFCA).



Parcours de formation

- ▶ Définir le parcours de formation adapté :
 - **Le dispositif** : formation longue, formation courte, validation des acquis, etc.
 - **La modalité** : alternance, à distance, à temps partiel, à temps plein, etc.



Plan de financement

- ▶ Puis-je mobiliser mon compte CPF ?
- ▶ Quelles prises en charge existent ?
- ▶ Quels organismes peuvent m'aider ?
- ▶ Comment être rémunéré.e ?



Candidature

- ▶ Déposer sa candidature
- ▶ Être admis.e ou refusé.e en formation
- ▶ Confirmer son entrée en formation



Démarrage

- ▶ Signer le contrat de formation
- ▶ Suivre la formation

*Consultez moncep.org un service gratuit, accessible, sur mesure et ouvert à tous.

Plus d'infos : travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/CEP

“**Étape 1 : s’informer**

Réunion d’information - Reprise d’études

Le SFCA organise des réunions d’information collectives en ligne sur la reprise d’études. Avant de vous lancer, découvrez nos formations proposées, les modalités d'accès aux diplômes, vos interlocuteur.ices, les ressources utiles et les options de financement.

▶ **Inscription**



Réunion d’information - Validation

Découvrez les dispositifs de validation d’acquis pour obtenir un diplôme ou accéder plus facilement à une formation.

VAE : Validation des Acquis de l’Expérience

VAPP : Validation des Acquis Personnels et Professionnels

VES : Validation d’Études Supérieures

▶ **Inscription**



L’annuaire de l’offre de formations

L’ensemble des formations de l’Université de Rennes est accessible à la formation continue : BUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats, diplômes d’université, certificats de compétences et formations courtes.

▶ **Trouver sa formation**



Vous y trouverez par formation : les objectifs, le programme, les débouchés, l’organisation pédagogique, les tarifs et les conditions d’admission.

Vous êtes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec nous afin d’organiser votre venue dans nos locaux, ou participer aux réunions à distance : formation-continue.univ-rennes.fr/interlocutors-simple

Contact : 02 23 23 51 12

Réfléchir à son projet : les questions clés

Définissez bien les contours de votre projet

Reprendre ses études est une décision qui demande réflexion et anticipation.

Quelques questions vous aideront à structurer votre projet.

► **Quel est mon objectif professionnel ?**

Vers quel métier, quelle fonction ou dans quelle branche, je souhaite évoluer ?

► **Quels sont mes atouts pour atteindre cet objectif ?**

► **Quelles sont mes marges de progrès ?**

► **La formation qui m'intéresse répond-elle à mon projet professionnel ?**

Quels sont les prérequis ? Les débouchés correspondent-ils à mon projet ?

► **Puis-je faire valoir des acquis pour entrer en formation ou réduire mon temps de formation ?**

► **Quelles sont mes contraintes professionnelles et personnelles ?**

Évaluez les efforts à fournir

L'investissement en temps n'est pas négligeable, il conditionne pour partie

votre réussite aux examens. À l'université, autonomie et régularité dans le

travail sont essentielles à votre réussite, même si vous êtes accompagné.e par l'équipe pédagogique. Il vous faudra travailler et réviser entre les cours, lire les ouvrages conseillés, préparer les examens...

Obtenez l'appui de votre entourage

Pour réussir à vous dégager du temps pour étudier, il est essentiel que vous

soyez soutenu.e par votre entourage personnel et professionnel. Les formations sont intenses et vont mobiliser votre énergie sur une durée qui peut dépasser une année. Vous devez donc pouvoir vous sentir épaulé.e aux moments importants (périodes d'examens, échéances de travaux à respecter...).

Anticipez votre organisation

Formation, vie professionnelle, vie personnelle et sociale... durant le temps de votre formation, vous allez devoir concilier certaines contraintes et plusieurs agendas. Il est important de planifier vos révisions afin de ne pas vous laisser submerger par le volume de travail demandé.

Etape 2 : construire son parcours de formation

Je me forme

pour monter en compétences ou me reconvertir.



Je dispose des diplômes pré-requis.



Je n'ai pas le diplôme requis, j'ai de l'expérience et des qualifications.

VAPP : Validation des Acquis Personnels et Professionnels



Je sélectionne ma formation.

Je suis une formation, tout en continuant mon activité.

- ▶ Formation longue, à temps partiel ou à distance
- ▶ Certificat de compétences
- ▶ Formation courte

Je suis à 100% en formation.

- ▶ Formation longue, à temps plein ou partiel
- ▶ Formation avec stage
- ▶ Formation en alternance
- ▶ Certificat de compétences
- ▶ Formation courte



J'obtiens le diplôme !

Je valide mes acquis
pour être titulaire du diplôme correspondant à mon expérience.



Je fais valider mon expérience professionnelle : salariée, bénévole, syndicale, associative, etc.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience



VAE partielle

VAE + modules de formation complémentaire



VAE totale

VAE sans formation complémentaire



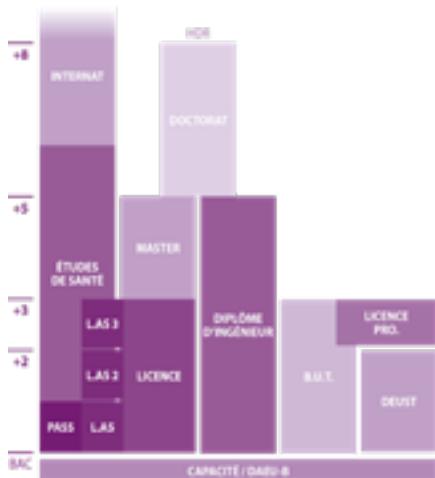
J'obtiens le diplôme !

Les types de formation

Diplômes nationaux

Il s'agit des diplômes délivrés par l'État :

- ▶ **B.U.T.** Bachelor Universitaire de Technologie (bac+3) : se prépare après le baccalauréat en 3 ans en IUT
- ▶ **Licence** (bac+3) : diplôme généraliste, la licence se prépare en 3 ans après le baccalauréat
- ▶ **Licence professionnelle** (bac+3) : diplôme professionnel, elle se prépare en 1 an, après un bac+2
- ▶ **Master** (bac+5) : il est accessible après une licence et se prépare en 2 ans
- ▶ **Doctorat** : il correspond à un bac+8



Autres diplômes nationaux :

- ▶ **Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)**
- ▶ **Diplôme d'ingénieur (bac+5)**
- ▶ **Diplômes du secteur de la santé**



Tous ces diplômes sont accessibles en formation continue aux salarié.es, demandeur.euses d'emploi, professions libérales.

Ils sont inscrits de droit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont donc tous éligibles à un financement CPF (Mon Compte Formation).

Diplômes d'Université (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU)

Les DU apportent une spécialisation, une expertise sur une thématique précise. Certains sont inscrits au Répertoire Spécifique des Certifications et donnent droit à un financement CPF.

Certificat de compétences

Un bloc de compétences correspond à une partie d'un diplôme, sanctionné par un certificat de compétence.

Il atteste l'acquisition de compétences ciblées et reconnues dans un domaine spécifique. Un diplôme peut être obtenu en validant successivement les blocs de compétences qui le composent. Plusieurs masters proposés par l'Université de Rennes sont accessibles en blocs de compétence !

Adapté aux besoins du marché du travail, le certificat de compétences favorise une montée en compétences rapide et valorisable.

Formations courtes

Les formations courtes sont des modules intensifs conçus pour se perfectionner sur des thématiques de pointe.

Ces formations permettent de se former rapidement, notamment dans les domaines numériques, scientifiques et de la santé.

Elles sont idéales pour approfondir ses compétences, acquérir des nouvelles qualifications et se spécialiser dans un domaine ciblé.

La capacité en droit

Ce diplôme d'État donne aux non-bacheliers la possibilité d'obtenir un niveau équivalent à celui du baccalauréat.

La capacité en droit permet aux personnes âgées de 17 ans et plus d'intégrer des formations juridiques de l'enseignement supérieur. Elle donne également accès à certaines professions dans le secteur juridique.

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU-B)

Le DAEU-B permet aux personnes qui n'ont pas le baccalauréat d'entrer à l'université.

Cette formation est axée sur les matières scientifiques et s'adresse également aux titulaires d'un bac souhaitant une remise à niveau scientifique, en vue d'une reprise d'études.

► Incription

Pour plus d'information, participez à une **réunion d'information sur le DAEU-B.**



L'équivalent du baccalauréat littéraire (DAEU-A) se prépare à l'Université Rennes 2. Contact : sfc-daeu@univ-rennes2.fr

Les modalités de formation

En temps partiel ou temps plein

La plupart des formations en reprise d'études proposent un aménagement horaire spécifique permettant de concilier vie professionnelle et formation : horaires aménagés en fin de semaine ou en fin de journée, à temps partiel, en alternance, à distance...

Certains diplômes sont dispensés en présentiel à temps plein (même planning que les étudiants de formation initiale). Ils nécessitent d'être disponible, parfois en journée, pour assister aux cours.

Se former en alternance

Plus de 100 formations de l'Université de Rennes peuvent être suivies en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage). Les diplômes en alternance allient formation théorique à l'université et formation pratique en entreprise. Les alternants suivent les mêmes enseignements que les étudiants à temps plein, tout en ayant un contrat de travail en entreprise. Ils sont donc salariés, perçoivent une rémunération (variable suivant l'âge et le statut) et bénéficient des avantages liés au statut salarié. La formation est financée par leur employeur. Au delà de 30 ans, l'alternance reste accessible sous certaines conditions.

► formation-continue.univ-rennes.fr/alternance

Se former à distance (FOAD, formation ouverte à distance)

Certaines formations sont proposées, tout ou partiellement, en enseignement à distance : visio-conférence, cours et tutorat en ligne, forum de discussion, classe virtuelle... Des temps de regroupement en présentiel complètent le dispositif en ligne, favorisent l'apprentissage et les échanges collectifs. Les plateformes pédagogiques intègrent des outils qui permettent aux enseignants de communiquer avec leurs étudiants, de déposer des ressources (fichiers, vidéos, images) et de proposer des activités pour favoriser le travail collaboratif et évaluer les connaissances.

► formation-continue.univ-rennes.fr/formez-vous-distance

La FOAD en pratique

Le SFCA accompagne les apprenants dans la prise en main des outils à distance : un référent est désigné par formation pour répondre aux questions logicielles ou matérielles.

Les dispositifs de validation

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme grâce à votre expérience professionnelle (salariée, bénévole, syndicale, associative...). L'objectif est de démontrer que les connaissances, les compétences et les aptitudes que vous avez acquises sont en adéquation avec les attendus du diplôme que vous visez.

La VAE repose sur l'examen du dossier de validation que vous aurez rédigé et sur un entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels. Ce jury évalue si vous avez acquis les compétences requises par la certification.

Trois scenarii sont possibles :

- ▶ **Le diplôme est validé totalement** : remise du diplôme.
- ▶ **Le diplôme est validé partiellement** : reprise d'études, écrit complémentaire...
- ▶ **Le diplôme est non validé** : conseils, ré-orientation...

Le SFCA vous accompagne individuellement et collectivement (ateliers) à la rédaction du dossier et à l'entretien final. Cette démarche dure environ 6 à 8 mois.

En 2024, 89% des dossiers présentés ont reçu une validation totale (56 jurys).

La VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

La VAPP permet d'accéder à une formation sans être titulaire des titres requis à l'entrée (par exemple : intégrer un master sans avoir de licence).

En pratique, vous constituez un dossier qui récapitule vos formations antérieures, votre parcours professionnel et extraprofessionnel, et expose votre projet et votre motivation. Le jury d'admission au diplôme évaluera si vous disposez des prérequis suffisants pour entrer en formation.

La VES (Validation des Études Supérieures)

La VES permet de valider tout ou partie d'un diplôme en évaluant les connaissances et compétences acquises dans d'autres formations suivies en France ou à l'étranger.

“^Étape 3 : élaborer son plan de financement

Selon votre projet de formation, sept dispositifs de financement sont à votre disposition.

L'accès à ces aides dépend de critères pouvant évoluer. Il est très important de contacter les organismes financeurs le plus en amont possible de votre reprise d'études, sans attendre le résultat de votre candidature.

IMPORTANT : Les dispositifs de financement pouvant évoluer, ces informations sont données à titre indicatif.

► **Consulter le site ministériel : travail-emploi.gouv.fr**

► **Découvrir les dispositifs de financement**



Tout public

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF vous permet d'acquérir des droits à la formation, mobilisables tout au long de votre vie professionnelle. Il vous permet de financer tout ou partie de votre projet.



► **Consulter son compte CPF : moncompteformation.gouv.fr**

Si vous êtes agent.e de la fonction publique, la mobilisation de votre CPF se fait en lien avec votre administration.

► **Plus d'infos : fonction-publique.gouv.fr - le compte personnel de formation**

IMPORTANT : avant de confirmer votre « achat » de formation il est impératif d'avoir préalablement pris contact avec le SFCA pour s'assurer de la faisabilité de votre projet. Contactez le SFCA pour toute précision.

Le Plan de Développement des Compétences (PDC)

Il est défini par votre entreprise et a pour mission de favoriser votre adaptation à votre poste de travail ou votre employabilité au regard, notamment, des évolutions technologiques.

- ▶ **Plus d'infos : travail-emploi.gouv.fr - le plan de développement des compétences**

La reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)

Ce dispositif peut être mis en œuvre à votre initiative ou à celle de votre employeur dans une optique d'évolution, de promotion sociale ou professionnelle ou de reconversion via l'obtention d'une certification professionnelle après une formation en alternance.

- ▶ **Plus d'infos : travail-emploi.gouv.fr - Pro A : reconversion ou promotion par l'alternance**

Le projet de transition professionnelle

Le projet de transition professionnelle finance des formations certifiantes et éligibles au CPF dont l'objectif est de vous permettre de changer de métier ou de profession.

Pour en bénéficier, vous devez adresser une demande écrite à votre employeur dans un délai de 60 ou 120 jours (selon la durée d'interruption continue de travail) avant le début de l'action de formation.

Durant la durée de l'action de formation, vous bénéficiez d'un droit à congé et du maintien de votre rémunération.

- ▶ **Plus d'infos : travail-emploi.gouv.fr - projet de transition professionnelle**
- ▶ **Si vous n'êtes pas en Bretagne : transitionspro.fr**

Le Congé de Formation Professionnelle (CFP-agents publics)

Vous êtes agent.e de public, titulaire ou contractuel.le, le CFP vous permet de suivre des formations à caractère personnel ou professionnel, si elles ne sont pas proposées par votre administration de tutelle.

- ▶ **Plus d'infos : fonction-publique.gouv.fr - le congé de formation professionnelle (CFP)**

Demandeur.euses d'emploi

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Cette aide financière prend en charge les frais pédagogiques de votre formation, dès lors que vous êtes inscrit.e à France Travail, que vous soyez indemnisée ou non (ou dans le cadre d'un dispositif contrat de reclassement professionnel, contrat de transition professionnelle ou contrat de sécurisation professionnelle).

Au préalable, vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller.ère France Travail, qui évaluera si cette formation est cohérente avec votre projet professionnel.

- ▶ **Plus d'infos : francetravail.fr - l'Aide individuelle à la formation**
- ▶ **Formulaire : francetravail.fr - demande AIF dématérialisé**

L'aide Qualif Emploi

Cette aide individuelle de la Région Bretagne vous permet de financer tout ou partie des frais pédagogiques pour une formation professionnelle, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Pour en bénéficier, vous devez être inscrit.e à France Travail en Bretagne, en procédure de licenciement économique, en congé de reclassement ou en contrat de sécurisation professionnelle et résider en Bretagne depuis au moins 6 mois.

- ▶ **Contactez la Région Bretagne : bretagne.bzh - QUALIF Emploi**

Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Le CSP est proposé par l'employeur (entreprise de moins de 1 000 salariés) dans le cas d'une procédure de licenciement économique. Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi par le biais d'un accompagnement individuel et, si besoin, par le biais d'une formation dont le financement est pris en charge.

- ▶ **Plus d'infos : service-public.fr - le contrat de sécurisation professionnel**

Professions libérales, indépendant.es ou dirigeant.es

Des organismes interprofessionnels proposent des dispositifs de financement :

- Travailleur.euses indépendant.es, professionnels libéraux : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) ;
- Chef.fes d'entreprise, dirigeant.es non-salarié.es et conjoint.es collaborateur.trices des secteurs du commerce, de l'industrie et des services inscrit.es à l'URSSAF : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services (AGEFICE) ;
- Exploitant.es d'une entreprise agricole, travaux forestiers ou paysage : Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant (VIVEA).

Les aides fiscales

Vous pouvez opter pour le régime des frais réels et déduire vos frais de formation professionnelle. Ce régime inclut le coût de la formation, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, les frais de documentation professionnelle, ...

Les frais de formation sont déductibles de vos impôts, si vous êtes salarié.e ou demandeur.euse d'emploi inscrit.e à France Travail, dès lors qu'ils sont engagés en vue de permettre l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

► **Plus d'infos : impots.gouv.fr**

Monter son dossier de financement

Les démarches pour obtenir un financement peuvent être longues, nous vous conseillons d'entamer celles-ci le plus tôt possible, avant même de déposer votre candidature en formation.

- Contactez les organismes financeurs afin de connaître les délais pour déposer vos demandes.
- Contactez le.la chargé.e d'animation et d'ingénierie ou le.la gestionnaire de formation du SFCA afin qu'ils.elles vous transmettent l'ensemble des documents à fournir (programme de formation, devis,...) et vous accompagnent dans la constitution de votre dossier.

Étape 4 : candidater

Candidater en ligne

Le dépôt de candidature se fait en ligne. Vous joindrez à votre candidature **la copie de vos diplômes, vos relevés de notes, votre pièce d'identité, votre CV et votre lettre de motivation.** Le CV et la lettre de motivation sont deux éléments clés de votre candidature qui permettront au jury d'admission de valider l'adéquation entre votre projet et la formation. Veillez à bien valoriser votre parcours et mettre en avant vos expériences et points forts en lien avec le diplôme.

Si vous n'avez pas le titre d'accès requis pour entrer en formation :

Il vous faudra déposer simultanément une demande de VAPP (p.17).

► **Plus d'infos : univ-rennes.fr/inscription-candidature**

Examen du dossier de candidature

Votre dossier est examiné par la commission pédagogique du diplôme qui s'assure que la formation répond bien à vos objectifs professionnels et que vous avez les atouts pour la suivre dans les meilleures conditions.

Le cas échéant, vous rencontrez les membres de la commission pédagogique pour un entretien individuel. Ils sont à votre écoute pour répondre à vos interrogations et vous proposer, si nécessaire, d'adapter votre parcours de formation au vu de votre profil et de vos contraintes.

Admission en formation

En cas d'acceptation, vous recevez un mail automatique de notification. Vous devrez valider votre inscription administrative avant votre entrée en formation. Vous recevez après votre inscription une carte étudiant et un certificat de scolarité avec vos identifiants pour vous connecter à l'environnement numérique de travail (ENT). Le SFCA complète les documents destinés à votre financeur.

En cas de refus, vous recevez un courriel explicatif, accompagné de préconisations quant à la poursuite de votre projet.



Étape 5 : démarrer sa formation

Une équipe pour vous accompagner

Le ou la responsable pédagogique

L'enseignant.e responsable est en charge de concevoir le programme pédagogique de votre formation, d'adapter les enseignements aux évolutions métiers, techniques ou réglementaires et de veiller à la progressivité des apprentissages. Il.elle est votre principal interlocuteur.ice pour tout ce qui relève du contenu de la formation.

L'équipe de gestion du SFCA

Les chargé.es d'animation et d'ingénierie et les gestionnaires de formation assurent la coordination administrative de votre formation. Ils.elles sont en charge du suivi administratif et financier de votre contrat, assurent la liaison avec les organismes tiers financeurs (France Travail, Région...) et gèrent l'organisation logistique de vos cours. Ils.elles sont vos interlocuteur.ices privilégié.es pour toute question administrative.

L'équipe vous communique les éléments pratiques pour un bon déroulement de votre année : calendrier, organisation des cours et des examens...

Le contrat individuel de formation

Votre entrée en formation est conditionnée à la signature d'un contrat de formation. Il précise la nature et le titre de la formation, la durée, ainsi que les modalités de financement. Il constitue un engagement de votre part à suivre la formation, à respecter le règlement intérieur et à vous acquitter directement ou via votre employeur des frais de formation, en conformité avec les conditions générales contractuelles.

Vous ne pouvez pas commencer votre formation sans avoir signé ce contrat.

Il vous confère le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue, une protection sociale (couverture maladie, maternité, accidents du travail, maladie professionnelle...) et le maintien ou l'ouverture de vos droits à une rémunération ou à une indemnisation.



Handicap

A l'Université de Rennes, l'insertion des étudiant.e et stagiaires en situation de handicap est une priorité.

Le Pôle Vie Etudiante (PVE)

Le PVE assure l'accueil, le suivi et l'écoute des étudiants en situation de handicap. Il est chargé d'instruire les demandes sur tous les aspects liés à la vie étudiante : accès aux études, aménagement des examens, accompagnement à l'insertion professionnelle et à la vie sociale. **Il informe sur les mesures de compensation et conseille dans les démarches** à entreprendre pour la mise en œuvre des mesures de compensation accordées.

Mesures de compensation

- ▶ Aménagement des études
- ▶ Aménagement des examens ; contrôles continus et concours

Référente au SFCA



Christine LOMBARD

Directrice adjointe du SFCA

- ▶ christine.lombard@univ-rennes.fr
- ▶ formation-continue.univ-rennes.fr/handicap

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Déclarer un handicap permanent ou une incapacité temporaire

Après un premier échange, la référente du SFCA vous mettra en relation avec le référent handicap du PVE dédié à votre formation. Il vous guidera dans vos démarches afin que des mesures d'accompagnement appropriées à votre situation soient mises en place. L'ensemble de ces mesures sont prises en concertation avec le médecin du service santé des étudiants (SSE).

Une fois ces étapes finalisées, la décision vous est notifiée ainsi qu'à toute personne et service impliqués dans la mise en œuvre des aménagements prévus (enseignants, service scolarité...).

En cas d'évolution de votre situation, vous devez informer le PVE de façon à ce que le dispositif d'accompagnement soit adapté. En cas de difficulté, n'hésitez pas à revenir vers la référente handicap du SFCA qui sera à votre écoute tout au long de votre formation.



CONTACTS

CAMPUS BEAULIEU

- | | |
|---|--|
| 1 | ESIR - École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes
Guillaume RIOU guillaume.riou@univ-rennes.fr |
| 2 | ISTIC - UFR Informatique-électronique
Guillaume RIOU guillaume.riou@univ-rennes.fr |
| 3 | Faculté des Sciences
Florence MORFOISSE florence.morfoisse@univ-rennes.fr |
| 4 | IUT de Rennes
Aurore GRUEL aurore.gruel@univ-rennes.fr
Nathalie WAECHTER nathalie.waechter@univ-rennes.fr |
| 5 | UFR Philosophie
Charlotte GARNICHE charlotte.garniche@univ-rennes.fr |

CAMPUS CENTRE

- | | |
|---|--|
| 6 | Faculté de Droit et Science politique
Charlotte GARNICHE charlotte.garniche@univ-rennes.fr |
| 7 | IPAG - Institution de Préparation à l'Administration Générale
Charlotte GARNICHE charlotte.garniche@univ-rennes.fr |
| 8 | Faculté des Sciences économiques
Gilles COATANÉA gilles.coatanea@univ-rennes.fr |
| 9 | IGR-IAE Rennes
Chrystèle ALIX-PELTOT chrystele.alix@univ-rennes.fr
Patricia GUIDAL patricia.guidal@univ-rennes.fr |

CAMPUS SANTÉ VILLEJEAN

- | | |
|----|---|
| 10 | Facultés de Médecine, Odontologie et Sciences pharmaceutiques et biologiques
Sylvie BORY sylvie.bory@univ-rennes.fr
Renaud ROUSSEAU renaud.rousseau@univ-rennes.fr |
|----|---|

LANNION

- 11 ENSSAT - École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie

Azziza CHERFI | azziza.cherfi@univ-rennes.fr

- 12 IUT de Lannion

Azziza CHERFI | azziza.cherfi@univ-rennes.fr

SAINT-BRIEUC

- 13 IUT de Saint-Brieuc

Anne GERNIER | anne.gernier@univ-rennes.fr

SAINT-MALO

- 14 IUT de Saint-Malo

Nicolas DUPAIN | nicolas.dupain@univ-rennes.fr

Crédits

Version du 12 janvier 2026

Conception : SFCA Université de Rennes

Crédits photos : Université de Rennes

Imprimé par le service reprographie de l'Université de Rennes



Service Formation Continue et Alternance

02 23 23 51 12

sfc@univ-rennes.fr

formation-continue.univ-rennes.fr

Annuaire des formations de l'Université de Rennes :

formations.univ-rennes.fr

